des foires commerciales parrainées par le gouvernement versent des droits de participation.

Activités mises en marche par l'industrie

- La participation à des foires commerciales reconnues à l'extérieur du Canada.
- Les visites à l'extérieur du Canada afin de chercher des marchés, et les visites d'acheteurs étrangers au Canada ou dans un autre pays approuvé.
- Les soumissions pour un projet ou la préparation d'une proposition à l'étape pré-contractuelle, touchant des projets précis à l'extérieur du Canada qui donnent lieu à de la concurrence internationale et à des procédures formelles de présentation d'une soumission. Elles couvrent l'approvisionnement en biens et services canadiens de projets de toute première importance, y compris des services de consultants, des ingénieurs, de la construction et du matériel.
- La création de consortiums d'exportation pour les entreprises qui seraient mieux aptes à exploiter leurs occasions d'exportation si elles joignaient leurs ressources et partageaient les frais et les risques avec d'autres entreprises.
- La création de bureaux de ventes permanents à l'étranger (sauf aux É.-U.) afin d'entreprendre des efforts de marketing soutenus à l'extérieur du Canada.
- Les activités spéciales dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche pour des organisations, commissions et offices de commercialisation (au bénéfice de leurs membres) sans but lucratif et ne pratiquant pas la vente. Les activités comprennent la participation à des foires commerciales, à des visites, à des essais techniques, à des démonstrations de produits, à des colloques et de la formation, et à la promotion de marchandise.

L'aide accordée par le PDME dans le cadre des activités mises en marche par l'industrie est remboursable si vous réalisez des ventes à l'exportation.

Les demandes doivent être présentées avant d'entreprendre l'activité.

Le MAE a publié le **Guide du PDME**, qui décrit les divers critères d'admissibilité applicables aux participants, aux requérants et aux activités possibles. Le Guide décrit également la façon de présenter une demande en vue d'obtenir de l'aide pour des activités de marketing à l'exportation mises en marche par l'industrie. Si vous désirez un exemplaire du Guide et du formulaire de demande PDME pertinent, communiquez avec InfoExport (1-800-267-8376), du MAE, ou avec le bureau d'ISTC le plus près.

C. Points de contact du gouvernement fédéral

1. Info Export

Le ministère des Affaires extérieures dispose à Ottawa d'un Centre d'information sur le commerce extérieur, Info Export, qui s'occupe des demandes de renseignements commerciaux et achemine les sociétés vers les personnes compétentes. Pour les appels locaux, le numéro de téléphone est 993-6435. Pour appeler d'autres régions du Canada, on peut composer sans frais le 1-800-267-8376 (en Colombie-Britannique, le 112-800-267-8376).

2. Bureaux régionaux du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie

Alberta

The Cornerpoint Building Suite 505 10179 - 105th Street Edmonton (Alberta) T5J 3S3

Tél.: (403) 420-2944 FAX: (403) 495-4507

Colombie-Britannique 900-650 George Street W Vancouver (Colombie -Britannique) V6B 5H8

Tél.: (604) 666-1420

Île-du-Prince-Édouard Confederation Court Mall 134 Kent Street, Suite 400 P.O. Box 1115 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7M8

Tél.: (902) 566-7400 Télex: 014-44129

Manitoba

330 Portage Avenue bureau 608 P.O. Box 981 Winnipeg (Manitoba) R3C 2V2

Tél.: (204) 983-6182 Télex: 07-57624

Nouveau-Brunswick Place de l'Assomption 770, rue Main C.P. 1210 Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8P9

Tél.: (506) 857-6400 Télex: 014-2200

Nouvelle-Écosse 1496 Lower Water Street P.O. Box 940, Station "M" Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2V9

Tél.: (902) 426-2018 Télex: 019-22525

Ontario

Dominion Public 1 Front Street West Toronto (Ontario) M5J 1A4

Tél.: (416) 973-5000 Télex: 065-24378